

**U.G.E.: SAINT-LOUIS (AFFERMAGE)**

Les réseaux d'alimentation  
sont la propriété de:

**MAIRIE DE SAINT-LOUIS**

Ils sont exploités par :

**VEOLIA EAU**

Les eaux destinées à la consommation humaine doivent répondre aux critères stricts définis par le Code de la Santé Publique.

Lorsqu'une analyse est non conforme, le maire et le distributeur d'eau en sont informés. Ils prennent toutes les dispositions correctives possibles.

Le contrôle sanitaire des eaux est organisé par l'Agence de santé, conformément aux réglementations européenne et française.

**En 2009, 84 prélèvements ont été réalisés avec analyses sur les paramètres bactériologiques et physico-chimiques, sur les installations de captage, de production ou de distribution d'eau potable.**

**Alimentation en eau potable de l'ensemble de la commune**

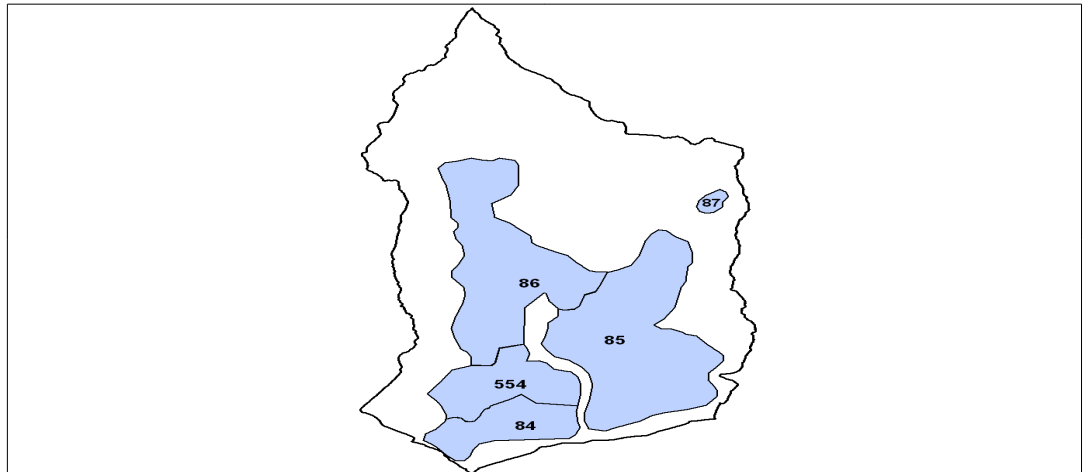
Réseaux	Captages et Mélanges	Stations de Traitement
RESEAU LA RIVIERE	BRAS DE CILAOS (SAPHIR / ST-LOUIS)	BACHE REPRISE OUAKI
RESEAU LE PETIT SERRE	FORAGE COCO 1 (SAPHIR / ST-LOUIS)	STATION AMONT RES RTE CILAOS
RESEAU LES MAKES	FORAGE COCO 2 (SAPHIR / ST-LOUIS)	STATION CANAUX LES HAUTS
RESEAU MAISON ROUGE	FORAGE COCO 3	STATION COCO CGE
RESEAU ST LOUIS VILLE	FORAGE COCO CGE	STATION DU GOL 2000 M3
	FORAGE DES ALOES	STATION LES MAKES LES BAS
	FORAGE PALISSADE (SAPHIR / ST-LOUIS)	STATION LES MAKES LES HAUTS
	GRAND BRAS CILAOS (SAPHIR / CILAOS)	STATION PETIT SERRE
	PETIT BRAS CILAOS (SAPHIR / CILAOS)	STATION ROCHES MAIGRES
	PUITS MAISON ROUGE	STATION RTE DELISLE
	RES. LARREY (SAPHIR / ST-LOUIS)	
	SOURCE DES MAKES	
	SOURCE LE PETIT SERRE	

**QUELQUES NOTIONS DE PHYSICO-CHIMIE**

Turbidité (norme: 2 NFU)	Dureté (norme: pas de norme; unité: le °F)	Nitrates (norme = 50 mg/l)
Elle est due à la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau. Les captages d'eau superficiels reçoivent des apports de terre lors des pluies (lessivage des sols) qui dégradent la qualité de l'eau de façon intermittente. Si la station de traitement est dépourvue de filtration, les matières en suspension pénètrent dans les réseaux, les dégradent et constituent un obstacle aux opérations de désinfection finale. Par contre, les pompages dans les nappes souterraines sont protégés de la turbidité; l'eau produite ne nécessite alors qu'une simple désinfection avant distribution. La turbidité des eaux destinées à la consommation ne doit pas être supérieure à 2 NFU en distribution.	Selon la nature des terrains qu'elle traverse, l'eau se charge plus ou moins d'éléments minéraux qui caractérisent sa composition naturelle. La dureté représente une mesure des concentrations en calcium et magnésium présentes dans l'eau. Compte tenu des valeurs rencontrées à La Réunion, les traitements complémentaires (adoucisseurs) ne sont pas nécessaires. Ils sont de nature à altérer notablement la qualité de l'eau si leur entretien est mal assuré. Les eaux captées par la commune sont douces et faiblement minéralisées. Elles présentent un bon pouvoir moussant au contact du savon et n'entrent pas les appareils ménagers. Elles sont corrosives pour les canalisations.	Ils proviennent de l'ensemble des activités humaines (agricoles, industrielles, domestiques). Chez les nourrissons, la consommation excessive de nitrates peut entraîner des perturbations du système d'échange d'oxygène (empoisonnement du sang). De plus ces substances sont suspectées être cancérigènes. Aussi les restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveaux nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé. Au delà de 100 mg/l l'interdiction de la consommation s'adresse à l'ensemble de la population.
Plomb (norme: 25 µg/l)	Pesticides (0,1 µg/l/subst.; 0,5 µg/l au total)	QUELQUES CONSEILS PRATIQUES
Les eaux peu minéralisées sont susceptibles de dissoudre les matériaux à leur contact. Un risque particulier apparaît lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Il provient de la dissolution de ce métal contenu dans certains types de canalisations, lorsque les eaux sont agressives. Les travaux d'adduction d'eau ayant débuté à l'île de La Réunion après 1950, toutes les tuyauteries ont été réalisées en matériaux autre que le plomb. L'eau distribuée est de bonne qualité pour ce paramètre, sur l'ensemble du département.	Ce sont des produits chimiques organiques provenant d'activités agricoles, industrielles ou servant à l'entretien des voiries (routes, voies ferrées, ...). A l'occasion d'épisodes pluvieux, ces produits sont entraînés vers les cours d'eau, s'infiltrent dans les sols, et peuvent atteindre les nappes profondes. A forte dose (absorption accidentelle) les effets sur la santé se manifestent par des troubles nerveux, digestifs ou respiratoires. A faible dose et exposition répétée, les effets sont encore mal connus. Les doses s'accumulent dans l'organisme, pouvant entraîner un risque à long terme. Les normes pour ces paramètres sont: 0,1 µg/l par substance mesurée et 0,5 µg/l pour le total des substances.	* Il est nécessaire de prendre certaines précautions pour préserver la qualité de l'eau: après une stagnation prolongée de l'eau dans les canalisations (quelques jours d'absence), faites couler quelques minutes le robinet avant de la boire. * Lorsqu'un cyclone est imminent (alerte orange): il faut penser à constituer des réserves d'eau dans des citernes, baignoires, bassines, et à stocker de l'eau embouteillée pour la boisson (2 litres par personne et par jour). * Lors des pluies: des problèmes de qualité peuvent affecter de manière ponctuelle les captages. En présence d'eau trouble, il est recommandé de filtrer et de désinfecter avant consommation (porter à ébullition pendant 5 minutes), ou boire de l'eau embouteillée.

*La qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine fait l'objet d'une surveillance très régulière.*

**U.G.E.: SAINT-LOUIS (AFFERMAGE)**  
**Qualité de l'eau distribuée en : 2009**  
**BILAN GENERAL**



% Conformité	Classes de Qualité bactériologique
100% à 90%	bonne qualité
89% à 70%	dégradation ponctuelle
69% à 40%	dégradation régulière
39% à 0%	dégradation chronique

Les personnes intéressées par un bilan plus précis, en fonction de leur lieu de résidence, peuvent se le procurer en mairie.

Unité de Distribution	Pop.	Origine de l'eau	Traitement	Bactériologie		Turbidité
				Conf	Classe de Qualité	Maxi
<b>000085 RESEAU LA RIVIERE</b> alimente: La Rivière, Tapage, Canaux, Maison Rouge les hauts, Ilet à Furey, Bellevue, Evariste de Parny. .	29 361	Mixte	Désinfection	100%	Bonne qualité	0,6
<b>000087 RESEAU LE PETIT SERRE</b> alimente: Le Petit Serré. .	405	Superficielle	Désinfection	100%	Bonne qualité	0,9
<b>000086 RESEAU LES MAKES</b> alimente: Les Makes. .	2 642	Superficielle	Désinfection	100%	Bonne qualité	0,3
<b>000554 RESEAU MAISON ROUGE</b> alimente: Maison Rouge, Roches Maigres, Plateau Goyaves, Le Gol. .	7 380	Souterraine	Désinfection	100%	Bonne qualité	1,5
<b>000084 RESEAU ST LOUIS VILLE</b> alimente: Ville, Bel Air, zone industrielle. .	9 869	Mixte	Désinfection	100%	Bonne qualité	4,4

**Protection des Captages**

Les forages des Aloes, Coco 3, Coco CGE et la source du Petit Serré sont autorisés par arrêté préfectoral. L'ensemble des prescriptions de ces arrêtés doit être respecté. Il appartient à la collectivité de poursuivre cette procédure d'instauration de périmètres de protection de la ressource en eau pour les autres captages, conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique.

**Preconisations**

**Turbidité**

Un programme de travaux et d'amélioration de la qualité de l'eau doit être arrêté en ce qui concerne la turbidité. Les captages du Bras de Cilaos (SAPHIR), Petit serré et des Makes sont des captages vulnérables. Les problèmes apparaissent lors des pluies. Un système de vanne de décharge, couplé à un turbidimètre d'alerte, permet déjà de dévier automatiquement les premiers flux polluants avant le réservoir de tête en cas de pluies pour les captages Bras de Cilaos (SAPHIR) et la source le Petit Serré. La substitution des eaux superficielles par des eaux souterraines naturellement protégées doit être envisagée. Dans l'attente, il est nécessaire d'optimiser les systèmes d'alerte et de poursuivre leur installation, notamment sur le captage des Makes. Depuis le 26 décembre 2008, la limite de qualité du paramètre turbidité a été fixée à 1NFU (au point de mise en distribution). Le renforcement du cadre réglementaire impose la mise en place de filière de clarification pour potabiliser les eaux superficielles.

**Nitrates**

Sur les forages Coco 1 et Coco 2 (SAPHIR), les teneurs en nitrates sont significatives (>25 mg/L). Il y a risque d'accumulation dans les ressources. Leur évolution est à surveiller. Un programme de lutte contre les pollutions diffuses doit être engagé à l'échelle du bassin versant (bonnes pratiques culturales, mise en conformité des élevages et épandages, ainsi que des systèmes d'assainissement des eaux résiduaires).